



LAPE Lorraine

« Quelles règles pour quel projet en Lieu d'Accueil Enfants-Parents ? »

Compte-rendu de la journée LAPE Lorraine du 17 juin 2019 à Forbach avec le thème

Intervention de Sarah Hatuna, psychologue et accueillante au Café des parents de l'EPE de Moselle :

La première question que nous pouvons nous poser c'est « Que sont les règles, en quoi sont-elles aussi indispensables ? :

Quand nous nous référons aux définitions communes autour de ce concept, nous retrouvons ces définitions : formule qui indique de ce qui doit être fait dans un cadre déterminé ou encore ce qui est imposé ou adopté comme une directive de conduite. Quand nous entrons un peu plus dans une définition sociologique, nous comprenons que l'individu a besoin de règles pour pouvoir vivre en collectivité : voilà ce que dit Thomas Gordon en 2003. Tous les groupes ont besoin de lois, règles, de ligne de conduite quelque soient leur nature et leur taille. Elles permettent de prévenir les malentendus et les conflits interpersonnels, de préciser les droits et privilèges de chacun, de désigner les comportements justes et équitables au sein des relations humaines et renseigner les gens sur les limites à respecter. Leur rôle est indispensable et entre dans un processus de socialisation qui est nécessaire à tout être humain. Pour schématiser, nous pouvons dire que les règles sont un peu comme un code de la vie. Comme il existe pour la conduite automobile un code de la route, sans cela nous nous sentirions en insécurité permanente. Les dangers, accidents pourraient être nombreux et c'est la loi du plus fort qui règnerait. Beaucoup d'individus ne seraient pas protégés, notamment les plus faibles et les plus vulnérables. Donc, elles sont en ça indispensables. On peut dire que les règles sont vraiment le fondement de la sécurité et de la socialisation qui elles-mêmes sont les fondements des projets lieux d'accueil enfants-parents. Nous comprenons mieux en quoi les règles font vraiment lien avec ces lieux. D'ailleurs dans la définition de la socialisation, nous retrouvons cette notion de norme et de règles très présente. Une définition de la socialisation est un processus par lequel un individu apprend et intériorise les différents éléments norme et règle de son groupe ce qui lui permet de former sa propre personnalité sociale et de s'adapter au groupe dans lequel il vit. Ce qui est important c'est que la socialisation est un processus, ce n'est pas un état, quelque chose de figé, ni même inné. Elle va débiter et se construire pendant l'enfance comme un socle fondamental au niveau de la personnalité et de la socialisation de l'enfant. Elle se poursuit à travers les expériences de vie, les rencontres de différents contextes tout au long de la vie de l'individu.

Elle peut être soumise à des évolutions, à des variations. Effectivement, la base fondatrice construite en rapport avec la socialisation durant l'enfance se fait dans un premier temps par la famille et ensuite par plus d'agents externes qu'on appelle agents de socialisation secondaire.

Il y a trois formes d'intériorisation des règles :

- Les règles vont être apprises soit par inculcation, c'est ce qu'on appelle la transmission volontaire et méthodique de valeurs et de normes par les institutions. En fait, l'inculcation : c'est la contrainte externe « la peur du gendarme ». C'est le fait de se soumettre à la règle par peur des sanctions possibles si on ne la respecte pas.
- La deuxième façon d'intérioriser une règle, c'est la conformité au groupe. Là, cela va passer par l'imitation, l'identification généralement à un groupe, à une personne qui en fait va nous pousser à adopter les mêmes comportements. Beaucoup de règles sont s'instituer de cette façon également.
- La contrainte interne : elle est imposée par notre surmoi (une des trois instances de personnalité définies par Freud avec le « ça » et le « moi ». Le « ça » représente tout ce qui est pulsionnel en nous, en général, c'est la partie la plus inconsciente avec des choses qui peuvent être refoulées mais qui ressortent par exemple avec les rêves. Le « moi » est la partie la plus conscientisée qui définit notre identité. Le « surmoi » c'est notre conscience morale, notre

conscience, c'est l'intériorisation des valeurs et des normes qui prennent sens dans les interdits parentaux dont un des premiers est l'inceste. Cette conscience morale va évoluer chez l'individu. Ce qui se passe communément c'est une contrainte externe répétée par les différents agents de socialisation qui va devenir une contrainte interne que nous respectons comme du bon sens. Donc, l'individu finit par faire sienne des règles qui à un moment donné, étaient apparues de l'extérieur. On parle de règle introjectée. Différentes instances interviennent dans ce processus de socialisation donc on les appelle les agents de socialisation. Les agents de socialisation primaire concernent les enfants et les jeunes adultes. Comme agents de socialisation fondamentaux : il y a la famille mais également l'école, la crèche, les nourrices, les lieux d'accueil enfants-parents ; cette première socialisation met en place les structures mentales fondamentales qui font de l'individu un être apte à s'intégrer dans la société. Ensuite, nous retrouvons les agents de socialisation secondaires qui ont pour fonction d'intégrer un être déjà « social » à une situation bien particulière qui suppose l'apprentissage de règles de conduite. Au fur et à mesure des contextes d'évolution de l'individu, il va y avoir de nouveaux agents de socialisation secondaires, par exemple le monde du travail, la vie de couple, la parentalité, les médias, la religion. Concernant les lieux d'accueil enfants-parents, ils sont à la fois des agents de socialisation primaire au sens où ils apportent les structures mentales fondatrices de la socialisation de l'enfant mais également un agent de socialisation secondaire. La socialisation de l'adulte, du parent est également visée dans les objectifs de ces lieux donc le projet est double.

Il est important de définir les différentes terminologies : cadre, charte, objectifs, règles car il peut y avoir amalgames.

L'Objectif : défini comme une image de ce que nous souhaitons atteindre

Le Cadre : toutes les dispositions mises en place afin que soient réalisés tous les objectifs sous-jacents. Donc le cadre implique par exemple des repères de lieu et d'aménagement de l'espace, des repères de temps : heures d'ouverture, des repères de personnes à travers les accueillants. Tout cela va permettre de sécuriser, de contenir en vue d'une réalisation optimale des objectifs fixés.

Les règles : c'est ce qui permet le respect de ce cadre. Les règles sont en quelque sorte des modes d'emploi. Ce sont aussi des repères de fonctionnement. Généralement, les règles sont formulées de façon concrète et applicable. On les retrouve sur deux niveaux : règles explicites et règles implicites.

Les règles explicites : ce sont les règles que nous verbalisons, énonçons clairement. Cela peut-être : rangement des jeux avant de partir du lieu ou s'asseoir à table pour manger son goûter.

Les règles implicites : elles font appel au bon sens dans la socialisation : on ne coupe pas la parole à quelqu'un qui est en train de parler. Cela peut être une règle implicite qui n'est pas forcément notifiée ou verbalisée.

Le Règlement intérieur : c'est le condensé de l'ensemble des règles et qui doit être a priori porté à la connaissance des usagers qui vont fréquenter le lieu d'accueil et des accueillants qui ont aussi à connaître ce règlement. On fait une distinction quand même entre règle et interdit même si parfois la frontière entre les deux est un peu mince. Les interdits marquent vraiment les limites face à certaines transgressions par exemple de l'ordre de la violence. On part du principe que l'interdit est fondamental, tous y sont soumis alors que dans les règles, il peut y avoir des variations possibles.

Ce qui nous fait dire que toutes les règles ne sont pas sur un pied d'égalité. Il existe une hiérarchisation des différentes règles. On parle d'interdit pour les limites à ne pas franchir et c'est souvent des choses qui délimitent les fondements principaux de tous les lieux d'accueil enfants-parents. On retrouve les règles qui peuvent être variables en fonction des lieux qu'elles soient négociables ou pas. Enfin, on retrouve les règles dites « libre ». Quand on parle de règles, ce n'est pas forcément que des interdits ou des devoirs, cela peut être aussi des droits.

Distinction entre règlement et charte : La charte est définie comme une convention sur des valeurs communes et partagées. Nous sommes plus sur un engagement moral avec des valeurs qui peuvent être énoncées comme le respect, la non-violence

Question : « les règles « libres » correspondent à quels droits ? »

C'est ce qui est possible de faire au sein d'un lieu d'accueil enfants-parents, par exemple : le droit de s'exprimer, de pouvoir jouer... En fait, tout dépend de la formulation des règles, c'est-à-dire qu'une même règle peut devenir un droit quand elle est formulée de façon positive. Par exemple, si je dis : « Tu n'as pas le droit de courir au sein du lieu » c'est un interdit non négociable. Si je dis : « Tu as le droit de marcher au sein du lieu » cela devient une règle « libre ». Les règles formulées de façon positive ont une efficacité beaucoup plus grande que celles qui sont formulées sous une forme d'interdit qui génère beaucoup de frustration et donc de transgression de la part des enfants, des parents.

Les bénéfices de ces règles du côté des enfants :

Elles sont plus bénéfiques chez l'enfant qui est en pleine socialisation.

Premier bénéfice : les règles sont là pour protéger les enfants au sens de leur intégrité physique, elles correspondent à un besoin de sécurité.

Deuxième bénéfice : les règles favorisent l'autonomie. Plus une règle va être répétée par voie externe, plus l'enfant va se l'approprier rapidement de façon interne. C'est-à-dire il va devenir autonome par rapport à la règle.

Troisième bénéfice : c'est l'installation du rapport au bien et au mal et du coup de cette conscience morale du « surmoi » qui une fois intériorisée fait dire à l'enfant : « Je ne peux pas faire ceci ». C'est une autodiscipline qui se met en place.

Autre bénéfices :

- Les règles contribuent à la sécurité psychique. Dans certaines phases de développement, l'enfant a besoin de tester la solidité de l'adulte et donc des règles énoncées par celui-ci. En cherchant à dépasser les limites, l'enfant demande : « Est-ce que tu es assez fort, assez résistant pour pouvoir te confronter à ma frustration, crise de colère. Plus l'adulte est convaincu du bienfondé de ces règles et plus il apparaît solide vis-à-vis de l'enfant qui va se sentir rassuré, en confiance dans son environnement. Nous remarquons parfois certains enfants qui sont anxieux, qui vont avoir besoin de tester les limites de façon importante, qui ont besoin d'une réassurance constante.
- L'apprentissage de la frustration qui vient mettre des limites au désir de toute puissance des enfants. En effet, les limites et les règles sont là pour contenir cette toute puissance débordante et qui laissent croire à l'enfant que tout est possible, peuvent être source d'insécurité et déclencher une angoisse profonde chez l'enfant.
- Cela permet de donner un cadre et répondre aux besoins de structure de l'enfant, il a besoin de repères. Les règles et le cadre sont les fondements de ces repères qui vont permettre à l'enfant de voir que l'univers qui l'entoure ne change pas, c'est une fonction sécurisante et contenante. Dans les diverses situations des lieux d'accueil enfants-parents, c'est un moyen d'apporter la sécurité en assurant que les choses en termes de règle et de fonctionnement sont comme cela, qu'elles ne bougent pas.
- Enfin, les règles lui apprennent à vivre avec les autres, c'est le fondement de la socialisation. De façon plus concrète, nous pouvons avoir tout ce qui régit les règles de vie en société mais aussi les règles de politesse qui sont aussi importantes dans la socialisation, par exemple : le respect de l'environnement, du matériel dont on doit prendre soin. Cela peut être également des règles de comportement auxquels les parents sont généralement attachés par exemple : au fait que l'enfant partage et prête les jouets. On estime que cette intériorisation des règles va se faire de façon primaire après le complexe d'Œdipe vers 6-7 ans donc à l'âge de la raison, la période de latence où l'enfant est dans une période de calme psychique. La majorité de ses crises développementales est passée, il n'y a plus que l'adolescence mais c'est plus tard. C'est à cette période de latence que la conformité sociale est la plus marquée, on le voit chez ces enfants d'âge scolaire où ils aiment appliquer des règles, les imposer aux autres et surtout ils aiment les rapporter à un adulte quand un enfant transgresse une règle, quand c'est un adulte c'est encore plus jouissif.

La règle a deux facettes : une qui est limitative, aliénante, restrictive, frustrante parce ce que je ne peux pas faire ce que je veux mais finalement elle est aussi structurante parce qu'elle vient mettre de l'ordre dans le chaos et la complexité. Et là nous pouvons ressentir une perte de liberté : je ne peux pas tout faire mais elle permet un gain de sécurité : je sais jusqu'où aller. Dans le cadre des lieux d'accueil enfants-parents, nous pouvons dire que s'il s'agit d'acquisition de nouvelles règles pour l'enfant, elle est faite en présence du parent ou adulte tuteur qui accompagne l'enfant. C'est en toute sécurité affective que l'enfant va être dans ses rapports de socialisation extérieure à la famille. On voit que l'enfant s'appuie beaucoup sur la présence du parent comme base de réconfort pour se consoler sur cette facette restrictive et aliénante de la règle.

Les bénéfices pour les parents :

Les lieux d'accueil enfants-parents sont aussi des lieux de socialisation pour les adultes. Ce sont des agents de socialisation secondaire car ce sont des lieux d'échanges interculturels et d'appartenance sociale qui préviennent l'isolement qui est un des projets de ces structures. Elles viennent remettre un cadre qui n'est pas toujours clair dans notre société actuelle parce qu'en terme d'autorité et de règles nous sommes passés de l'autoritarisme à quelque chose de plus laxiste en mai 1968 où il était interdit d'interdire, cela s'est répercuté au sein des familles. Aujourd'hui, nous sentons que les parents sont un peu perdus vis-à-vis de cela, aussi par rapport à la mouvance de l'éducation respectueuse qui peut venir confronter le parent à des contradictions qu'il peut avoir parce qu'il a reçu une autorité toute autre dans sa propre vie d'enfant. Donc, les lieux d'accueil enfants-parents sont là pour donner des règles et des limites à des familles où cela n'est pas aussi clair que cela. Ils vont permettre une prise de conscience chez certains parents de leur importance, par l'intégration des codes et du cadre des lieux, les parents vont découvrir un fonctionnement collectif qui est différent du fonctionnement familial, échanger sur différents modèles culturels, éducatifs. Ce sont des lieux de maintien du lien familial qui est aussi une valeur d'où la prévention des troubles familiaux. C'est quelque chose qui va rassurer le parent dans la mesure où une des périodes la plus compliquée à vivre pour le parent est la phase d'opposition de l'enfant vers 18 mois/2 ans où les règles sont mises à mal par les enfants. Dans ce cadre-là le lieu d'accueil enfants-parents va apporter un réel soutien aux parents et prévenir tout ce qui est de l'ordre des attitudes rejetantes par exemple de la part des parents ;

Le bénéfice des règles du côté des accueillants qui ont une fonction rassurante, structurante et protectrice :

Les règles au sein des lieux d'accueil enfants-parents protègent les accueillants des pressions extérieures qui peuvent être des risques de séduction, d'emprise de la part du parent ou de l'enfant qui vont les mettre à mal, les tester. Le règlement et le cadre fournis vont être un support pour les professionnels pour prendre le recul nécessaire, la distance et pour ne pas finir embarqués dans quelque chose de plus affectif ou émotionnel. Le lieu agit comme un tiers qui permet cette prise de distance. L'accueillant est lui aussi soumis à des règles par rapport à sa profession, à ses fonctions ; missions qu'il a à accomplir dans le lieu. Par exemple : il doit respecter ses horaires de travail, il a le devoir de s'adapter au public accueilli, accepter de passer le relai quand il sent qu'il a atteint ses limites, il doit couper son portable. Au-delà du règlement, de la même façon qu'il existe des chartes d'adhésion des parents, il peut exister pour chaque lieu une charte qui définit clairement les compétences et les responsabilités des accueillants. C'est souvent un cadre de références sur lequel les nouveaux professionnels peuvent s'appuyer et s'imprégner des valeurs, de l'éthique formulées par les lieux d'accueil enfants-parents.

Rôle des accueillants par rapport aux règles :

Ils vont fixer le cadre de la rencontre et ses limites. Le professionnel n'est pas le maître du lieu, ni des places puisqu'il y a des allées et venues des parents et les places peuvent s'inter changer. Il n'est pas maître du jeu puisqu'il est souvent spectateur d'interactions, il n'est pas l'acteur principal.

Par contre, il est le maître des règles, il est garant du bon fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents. Pour cela, il est important que les accueillants puissent en comprendre réellement le sens, y adhérer et se les approprier pour présenter cette figure presque d'autorité au sein du lieu, cette posture qui va rassurer les parents et les enfants.

Rappel de Bernadette Macé (coordinatrice du LAPE Lorraine)

« Je profite pour dire un petit mot pour ceux qui sont peut-être nouveaux dans l'association LAPE Lorraine. Nous avons une charte de l'accueillant qui a été rédigée par quelques personnes au départ en l'an 2000. La dernière version date de 2009, l'écrit restitue un travail de réflexion partagé avec les accueillants du réseau. Nous nous sommes posés la question : « A quelles règles, responsabilités et devoirs sommes-nous soumis ? ». L'idée c'était de nous mettre en sécurité dans les lieux qui à l'époque étaient nouveaux, donc nous avons voulu fixer un cadre commun avec cette charte que nous vous demandons de signer lors de l'adhésion à l'association. Ce n'est pas une charte créée et imposée par une institution, elle émane des professionnels qui souhaitaient à l'époque travailler en toute sécurité »

Attitude de l'accueillant vis-à-vis des règles

A quel concept théorique s'attache-t-on ? Comme le met en évidence Winnicott : l'enfant peut recevoir l'autorité que d'un entourage qui prend soin de lui et là il a sa réassurance et son bien-être, ce qui nous fait dire finalement que la fermeté ne va pas sans empathie. Cela peut-être aussi la difficulté des accueillants de se trouver dans ce juste milieu dans cette double casquette. Winnicott évoque la « mère suffisamment bonne » et de cette juste distance et cette possibilité de pouvoir aller alternativement de l'un à l'autre, ce qui n'est pas forcément compris de part du parent qui a du mal à énoncer des règles sous prétexte ou peut-être en croyant que l'enfant va moins les aimer.

La relation que l'accueillant va établir avec l'enfant et le parent s'appuie sur une attitude chaleureuse et affection réciproque tout en oubliant pas cette garantie des règles qui imposent à certains moments une certaine fermeté. Donc, il y a cette autorité que nous pourrions appeler d'affective et il y a aussi une autorité fondée sur la position d'une personne, la description de son poste qui va préciser ses fonctions et qui vont apporter une crédibilité, une reconnaissance à travers un statut particulier. Généralement, un enfant va plutôt avoir tendance à respecter la position d'un adulte extérieur qui peut être l'accueillant qu'une règle émise par le parent. Cette attitude de l'enfant est liée à des raisons symboliques et affectives mais aussi parce que cette personne a une position particulière. De même, si nous parlons de hiérarchisation, un parent ou un adulte va davantage respecter la position d'un chef de service ou d'un directeur que celle de l'accueillant. Les positions ne sont pas les mêmes, du coup le respect du cadre et des règles non plus.

Bernadette Mace : « Quand on fait référence à l'autorité d'un directeur, d'un chef de service, là nous sommes en lien avec des populations où nous sommes souvent saisis de questions d'accueillants : quand il est question d'éviction de personnes d'un lieu parce que la règle est bafouée de façon très provocatrice. Du coup, il y a des personnes qui vont aller peut-être vérifier si cette règle tient et s'il y aura des sanctions. Quand nous accueillons des populations très démunies sur le plan social ou très déroutées dans notre société, elles vont parfois transgresser la règle de façon très violente. Nous avons été saisis de questions d'accueillants sur des choses graves où parfois il était question d'exclusion, cela ne peut pas fonctionner, elles mettent en danger les autres, la structure. Les lieux d'implantation du lieu d'accueil enfants-parents sont déterminants sur la question des règles, du règlement.

C'est vrai que la sanction est fondamentale dans ces cas-là, comme la règle en fait. Si la sanction n'existe pas, cela veut dire que la règle peut être transgressée sans conséquence. Qu'elle soit momentanée pour marquer le coup, pour reprendre une assise, une crédibilité ou qu'elle soit définitive s'il y a un point de non-retour, la sanction est fondamentale.

Bernadette Mace : « Ce qui pose également problème : ce sont les parents qui n'ont pas intégré les règles implicites. Je pense à une maman qui s'est mise à embrasser un petit dans un landau. Elle ne connaissait pas la famille qui arrive, elle a pris le bébé, l'a embrassé ce qui a choqué la maman de l'enfant qui s'est sentie mal dans le lieu qu'elle fréquentait pour la première fois. Pour le coup, il s'agit là de parents qui sont eux-mêmes peu structurés sur la règle, la loi. A un moment donné, ils vont se saisir du lieu pour en faire leur lieu « propre » et si une nouvelle personne arrive, la personne fait quelque chose de socialement interdit. C'est compliqué pour l'accueillant de savoir si la personne fait cela parce qu'elle n'a pas de règle ou parce qu'elle ne sait pas que c'est interdit. La lecture de cette situation peut être : pour s'approprier le lieu, pour s'y sentir bien, je vais exclure l'autre en étant grossier, jugeant, toute méthode est bonne. C'est difficile pour les accueillants, parfois nous ne voyons rien venir, quand c'est fait, c'est trop tard, parfois la famille a été choquée et ne reviendra pas. »
C'est la limite des règles implicites qui pour nous sont logiques, de bon sens mais qui pour d'autres personnes ont besoin qu'elles soient énoncées, décodées.

Formulation et présentation des règles :

La présentation peut être variable en fonction des lieux. A priori, les différentes règles de vie mises en place doivent être expliquées à l'ensemble des enfants et des parents. Elles doivent être affichées. La communication orale est privilégiée mais tout autre repère imaginé par l'équipe d'encadrement peut-être envisagé. Le règlement indique ce qui doit être fait, ce qui est possible et les règles qui relèvent de l'impossible. Ce cadre et ces règles doivent devenir une référence commune pour les acteurs concernés, celle-ci témoigne de ce qui est fait ici avec les parents, enfants et professionnels. Il est important de soutenir l'internalité « ici », cela veut dire que dans d'autres lieux, chez vous, c'est possible que ce soit différent. Mais c'est quelque chose n'est pas toujours dit d'emblée aux familles. Le règlement n'est pas énoncé forcément à toutes les familles, parfois il peut être donné sous forme d'un écrit, des équipes invitent les familles à lire le règlement affiché, d'autres accueillants énoncent les règles au fur et à mesure des situations. Certains parents posent des questions sur le fonctionnement, les règles. Pour certaines familles qui par exemple ne maîtrisent pas bien la langue française, c'est difficile de comprendre les règles.

Bernadette Mace : « C'est la question de l'imprégnation : si vous êtes contents d'être en vacances à l'étranger, vous allez observer les gens pour vous conformer, vous allez vouloir apprendre des mots de leur langue. Si vous n'êtes pas heureux parce que vous avez été chassé de votre pays pour des faits de violence. Une partie de votre famille est restée là-bas. Votre choix de pays d'accueil n'a pas abouti. Le désir d'imprégnation n'existe pas forcément car la colère est là et contre-productive. C'est compliqué pour les accueillants d'imaginer que ces personnes pourraient s'imprégner alors qu'elles n'ont pas envie d'être là. Les accueillants peuvent essayer de comprendre ce que ces populations vivent au quotidien pour approcher leur désir ou non dans cette société qu'elles n'ont pas choisie. L'imprégnation ne peut pas se faire si les gens ne sont pas contents d'être là. »

Dans la formulation des règles, il y a la règle des six C qui permet de mettre en évidence les conditions optimales de l'efficacité des règles.

La règle doit être **Connue** à ceux à qui elles doivent d'être appliquées et ceux qui sont chargés de les faire respecter. Une règle n'est d'aucune utilité structurante si elle n'est pas connue à l'avance.

La règle se doit d'être **Claire**, certaines règles connues peuvent poser problème car elles sont soumises à différentes interprétations par exemple : « ne pas rester trop longtemps dans le lieu afin de laisser sa place à un nouveau arrivant ». Dans la clarté : le non verbal est important, si une règle fondamentale est énoncée en riant ou étant distrait ce n'est pas clair pour les usagers. Les règles se doivent d'être **Constantes**. Elles se maintiennent dans le temps, elles ne dépendent pas de l'humeur du jour ou de l'ambiance. Les règles doivent être **Cohérentes** : justification objective de la raison qui fonde la légitimité de la règle. Il ne suffit pas que quelqu'un en parle pour que la règle s'impose. Ce dont l'enfant, le parent ont besoin c'est une explication derrière cette règle. Cela peut être utile pour l'accueillant de connaître l'historique de la règle, pourquoi elle est présente. La règle doit être **Commune**, exemple : si l'accueillant a son téléphone en main alors que la règle c'est de ne pas avoir son téléphone, la règle n'est plus commune et elle perd crédibilité et efficacité auprès des usagers sans compter le sentiment d'injustice que cela peut générer chez les usagers. Les règles doivent avoir des **Conséquences** en lien direct avec le comportement indésirable ou pas adapté ce qui sous-entend la responsabilité de chacun à ses gestes et paroles dès lors que la règle est connue.

L'alliance parents/enfants/professionnels dans la socialisation de l'enfant et rappel aux règles :

Schématiquement, au sein des lieux d'accueil enfants-parents vont se mêler simultanément deux cadres : le cadre du fonctionnement du lieu et le cadre familial. Même, au sein des lieux il y a des règles que le parent va prodiguer à l'enfant et dans cette intercession où ces deux sphères s'entremêlent, il va y avoir des ajustements à opérer parce que les attitudes de la part de l'enfant, du parent ou de l'accueillant sont différentes. Dans le meilleur des cas où le parent adhère au lieu : les

parents se sentent investis conjointement avec les membres de l'équipe du devoir et du droit de faire respecter les règles du lieu. Si le parent accepte l'accueillant comme un professionnel, le travail d'accès aux règles avec l'enfant va être positif à ce niveau-là grâce aussi à la faculté d'avoir une ouverture sur le monde extérieur. Les parents sont en capacité de soutenir, de favoriser les rencontres structurantes et donc de réussir à « cliver » différentes règles selon les lieux comme par exemple : « Chez vous il est possible de courir dans la maison mais ici ce n'est pas possible ». C'est une adhésion qui est bénéfique pour l'enfant. La multiplicité des autorités va être bénéfique pour lui permettre une ouverture sur le monde, une socialisation adéquate tout au long de sa vie. La façon dont est dite la règle est importante. Dans la mobilisation dans ses fonctions auprès de l'enfant, cela peut être de la part de l'accueillant : « Tu as entendu ce que ta maman a dit ? » ou si l'enfant le sollicite pour une boisson ou autre chose : « Tu vois avec ta maman, tu peux lui demander ». L'ambition de l'accueillant qui dans son attitude va favoriser une relation de confiance avec ce parent tout en ne le dépossédant de son rôle d'éducateur premier c'est aussi le rassurer, le conforter dans ce rôle-là et ne pas se substituer à celui-ci. Pour les parents, c'est rassurant de se sentir confortés dans leur rôle, pour l'enfant : il se rend compte que l'Autre attribue une fonction importante à son parent. L'accueillant doit trouver la bonne formulation pour faire passer le message sans décrédibiliser les parents à l'égard de l'enfant. C'est compliqué parce que nous sommes dans un espace d'expérimentation et d'improvisation constantes. Ce sont des lieux de tous les possibles où finalement apporter des règles avec une bonne formulation, au bon moment, au bon endroit, à la bonne personne, c'est vraiment un travail d'improvisation. Redonner le rôle aux parents, c'est pouvoir dire par exemple au parent (sauf en cas de danger imminent où il faut agir vite) : « Regardez ce qui est en train de se passer » c'est redonner au parent sa place et ne pas dire : « Votre enfant est en train d'avoir un comportement mal adapté ». Dans l'adhésion, certains parents peuvent être gênés et dire « D'habitude, il n'est pas comme cela » ou le contraire : « A la maison il fait la même chose » Il est important que l'accueillant rassure le parent qui peut dire : « Vous, il vous écoute » en disant que la fonction représentée par le parent ou professionnel n'est pas la même, la relation parent/enfant est tellement nouée d'affects. La société est culpabilisante : il faut être un parent parfait. Un peu de déculpabilisation ne fait pas de mal. Nous pouvons valoriser quand ça s'est bien passé avec la règle, parler de la crise de colère qui n'est pas grave et qui s'explique dans le développement de l'enfant. Tout cela va permettre de rassurer le parent.

C'est difficile quand le parent n'adhère pas au lieu, aux règles, il ne se conforme pas, il décrédibilise les règles. Ce n'est pas forcément de manière provocante ou opposante, cela peut-être de façon plus informelle : « Mais pourquoi vous avez mis en place cette règle, ce ne serait pas mieux de faire autrement. Ils essayent de tester les limites. Que ce soit conscient ou inconscient, cela va générer des choses délétères chez l'enfant qui peut lui-même ne pas respecter les règles puisque son premier modèle est son parent. Cela peut le mettre dans une position de conflit de loyauté et dans une position d'insécurité. Dans ces cas-là, tous les modèles éducatifs sont d'accord avec ceci : il faut reformuler, rappeler, expliquer, répéter.

Bernadette Mace : « Les règles dans un lieu d'accueil enfants-parents évoluent, les populations évoluent ». Les règles doivent préexister au démarrage du lieu mais après elles vont se construire en fonction du collectif, et vont être revues, revisitées. Nous ne partons pas d'une page blanche avec les parents. Nous partons d'une page écrite mais après, cela peut être discuté et se dire par exemple : « Cette règle n'a peut-être plus lieu d'être. »

Non adhésion des parents et la transgression

Notre curseur, attitude va être en fonction de l'analyse du manque d'adhésion et transgression. Il faut distinguer ce qui résulte de la faute et ce qui est de l'erreur. L'erreur peut être attribuée à la méconnaissance d'une règle à l'oubli. Cela peut être une transgression utilitaire par exemple pour l'enfant : la transgression des règles est normale et saine dans le cadre de son développement. Nous sommes dans un apprentissage de l'erreur, voire la manifestation d'une souffrance. Par contre, elle devient une faute quand la transgression est de l'ordre de la provocation, c'est-à-dire que la règle est connue par les usagers mais volontairement, intentionnellement, elle a été enfreinte par vengeance parfois. La déviance peut avoir plusieurs significations pour le parent notamment, cela peut être une menace de l'ordre social. Ils vont transgresser les normes sans chercher à les changer mais pour se confronter à la solidarité du cadre pour avoir une réponse contenante. On peut évoquer la déviance rebelle qui remet en cause les normes sociales, l'autorité, le pouvoir ou les déviances qui contribuent au changement social, transgresse les règles pour tenter de les faire évoluer. Notre analyse va se contrer sur « Qu'est-ce qui en train de se passer dans la transgression ? » Si le parent dit « Je vais juste mettre des sous dans le parc mètre » qu'est qui se passe ? Est-ce qu'il est en train de tester la solidité du cadre, est-ce qu'il ne comprend pas la cohérence de la règle qui est : le parent reste présent afin que l'enfant soit rassuré. En fonction des situations, des usagers, l'analyse peut prendre du temps, de la réflexion à l'équipe pour après attribuer l'attitude la plus légitime. C'est là toute la difficulté ce qui nous amène à la notion de sanction.

La sanction : elle est définie généralement comme une réponse à une transgression. Elle fait partie intégrante du rapport à la loi et de la vie en société. Les règles sont fondamentales mais les sanctions aussi car sinon nous pouvons rester dans un

système anarchique si les règles peuvent être transgressées sans conséquence. Il peut y avoir des sanctions explicites et des sanctions implicites.

Les sanctions explicites : elles sont connues d'avance, codifiées, expliquées en amont aux usagers.

Les sanctions implicites : elles sont moins formalisées, par exemple : il n'y a pas d'obligation quand on entre dans le lieu de dire bonjour, serrer la main, ce n'est pas explicite. Mais la sanction implicite c'est de se sentir rejeté par le reste du groupe, de ne pas se sentir intégré dans le groupe.

Bénéfice de la sanction : Elle donne une consistance à la règle. Transgresser la règle ne supprime pas la règle. Celle-ci continue d'exister. Il y a une conséquence à cette transgression. Elle ouvre vers la responsabilité individuelle, de mettre la personne devant la responsabilité de ses actes. Si je suis sanctionné, c'est que j'ai transgressé la règle. Par là même, elle peut aider à oublier la culpabilité, j'ai été sanctionné par rapport à ma désobéissance, je peux me sentir plus fâché avec moi-même. Les sanctions les plus optimales sont les sanctions réparatrices. Exemple : la réparation pourrait être une réparation concrète ou symbolique (écriture d'un mot pour s'excuser). C'est difficile d'évaluer le degré d'intentionnalité. C'est un travail délicat de cerner la marge d'erreur possible dans la sanction et cela demande un vrai travail d'équipe de pouvoir analyser le préjudice.

Bernadette Mace : *« Cela demande toujours un temps de réflexion, la sanction ne vient pas tout de suite mais c'est important de signifier à la personne qu'il s'est passé un événement qui est contraire au fonctionnement du lieu. L'accueillant a besoin d'en référer à l'équipe qui fait tiers et qui peut consolider l'autorité. On se rend compte que dans la sanction réparatrice, le temps différé est aussi bénéfique d'un point de vue psychologique pour se remettre en question de la part de l'usager pour exprimer cette culpabilité qu'il peut ressentir. »*

Les limites : Il peut y avoir une dérogation exceptionnelle, par exemple la règle du lieu est que les familles doivent ranger les jouets avant de partir mais un parent à ce moment-là reçoit un appel urgent, il doit quitter le lieu, est-ce qu'on l'autorise à partir sans ranger ? La première fois qu'une famille arrive avec un enfant trop grand pour fréquenter le lieu, on peut dire à la famille : la prochaine fois : le plus grand ne pourra plus venir.

Problème des règles implicites : exemple : l'interdiction de la présence d'animaux n'est pas clairement énoncée, nous sommes dans une société où il y a besoin d'énoncer continuellement des règles le plus explicite possible. Du côté des accueillants, ils peuvent avoir certaines limites parce que par essence, nous avons tous envie d'être appréciés, aimés et que parfois la sanction peut faire naître un malaise. Parfois, nous pouvons avoir une certaine réticence à devoir poser une règle tout comme une maman avec son enfant même quand nous savons qu'elle est légitime et importante. C'est un rôle que nous n'aimons pas forcément tenir mais nous pouvons parfois déléguer à un collègue. D'un point de vue transférentiel, il peut se passer beaucoup de choses comme dans un couple, une famille. Souvent, les parents et enfants vont s'adapter plus facilement avec l'accueillant le plus conciliant. C'est une vraie difficulté et cela vient mettre en évidence tout le travail d'équipe central autour des règles qui est censé être cohérent, où les accueillants doivent faire bloc par rapport aux règles. Mais on peut se rendre compte qu'à travers les différentes habitudes culturelles, de personnalité, nous assistons à des tensions, interrogations, incompréhensions qui peuvent être riches mais qui constituent des failles. Une autre limite est la notion d'imprévisibilité parce qu'il n'est pas possible de répertorier toutes les règles et toutes les sanctions en rapport avec celles-ci. Cela pose la question du remaniement constant et de l'évolution du règlement en fonction des situations qui se présentent. Celles-ci peuvent être source de malaise, de manque d'efficacité parce que nous ne savons pas quoi faire : un individu pose un acte que nous n'avons pas anticipé et pas répertorié, ce qui nous fait cheminer et évoluer à travers le règlement. Il n'existe pas de calculateur d'erreur pour les sanctions qui seraient légitimes et en adéquation avec le comportement inadapté. Donc nous ne sommes jamais sûrs d'être justes, impartiaux et objectifs à 100%. Il y a aussi le fait que certaines personnes n'entrent pas dans un cadre, des enfants qui n'entrent pas dans le moule de l'école, c'est une question à se poser en lieu d'accueil enfants-parents : « Qu'est-ce qui fait que certaines personnalités n'adhèrent pas à la conformité, aux normes, aux valeurs ? »

Conclusion : L'apprentissage de la société, de ses règles se révèle être aujourd'hui un besoin émergeant dans notre société actuelle alors que les liens familiaux et sociaux sont plus disloqués. C'est aussi un point de repère fondamental que d'avoir des lieux qui distillent ces règles et qui arrivent entre fermeté et empathie à les transmettre aux usagers.

Travaux en atelier en groupes :

Les règles et l'éthique :

La confidentialité (accueillants et usagers)-La liberté de fréquentation-L'anonymat-Le Non jugement-La Neutralité- Le respect de la personne, du matériel, du lieu, des valeurs culturelles et familiales- L'accueil inconditionnel-Faire vivre les

règles de façon positive, supports à l'échange-Rester à sa place d'accueillant (parent premier éducateur de l'enfant)-Ecoute bienveillante-Lieu multiculturel ouvert à la mixité sociale

Les règles rouges :

Les règles de sécurité- Pour l'enfant : ne pas sortir seul de la structure-Venir accompagné d'un adulte référent, responsable (majeur) qui reste tout le temps d'accueil-Respect condition d'âge de l'enfant-Respect du lieu-Pas d'acte violent(parole, physique)-Confidentialité-Non jugement, pas de divulgation-Pas de travailleurs sociaux pendant le temps d'accueil-Règles d'hygiène-Port de sur chaussures, chaussons, chaussettes-Non fréquentation du lieu si maladie contagieuse-Prise du goûter à table

Les règles des professionnels :

Arriver à l'heure-Etre formé participer à la supervision-Respect du cadre et de l'éthique (être garant du cadre)-Travailler en binôme-Appliquer la charte-Accueil inconditionnel-Respect du règlement intérieur-Respect des collègues-Elaboration et évaluation du projet en équipe-Accompagner et soutenir la parentalité-Etre bienveillant-Mettre à distance ses propres valeurs éducatives-Mettre en réserve sa vie privée-Savoir orienter et connaître le réseau des professionnels-Réfléchir à la juste distance-Cohérence de l'équipe-Secret à l'égard des partenaires extérieurs sauf dans le cadre de la protection de l'enfance

Les règles oranges :

Participation au rangement-Temps de présence (capacité d'accueil maximale)-Usage raisonné du portable-Participation à la vie du lieu (débarrasser, nettoyer la table)-Favoriser la langue française, éviter l'effet groupe-Manger à table-pas de déguisement sur le toboggan-Pas d'accès à la cuisine (configuration du lieu d'accueil)

Les règles vertes :

Respecter le rangement des jouets et matériel-Laisser sa place à un autre usager qui arrive-Parler dans une langue commune à tous-Responsabilité des parents-Ne pas monter le toboggan à l'envers